

# Communes, associations, restaurez le patrimoine des « Climats » du Vignoble de Bourgogne :

## APPEL À PROJETS 2013



**DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER : 31 mars 2014**

## Pourquoi un appel à projets ?

La viticulture bourguignonne des Climats produits des vins salués dans le monde, mais aussi des paysages remarquables : c'est la mosaïque des climats, et tout un patrimoine bâti, celui du vignoble des villages, celui des villes de Beaune et de Dijon, avec un lien fort qui relie cet ensemble, la pierre calcaire. Pierre qui est le fondement des climats, mais aussi pierre qu'on extrait pour construire murets et cabotes, églises et monuments, caves et cuveries... Pour bâtir les villes aussi, éléments essentiels de la construction des climats où s'est développé le commerce, au carrefour de voies de communication stratégiques, et ce, depuis des époques reculées.

La préservation de ce patrimoine et de cette histoire exceptionnels doit contribuer au succès de la candidature à l'Inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO des Climats du Vignoble de Bourgogne. En effet, ils constituent un élément majeur de la Valeur Universelle Exceptionnelle de ce territoire.

L'Association pour l'inscription des Climats du Vignoble de Bourgogne, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine et le Pays Beaunois, a souhaité lancer un appel à projets pour encourager les communes et les associations à réaliser des travaux de qualité, tout en développant l'économie locale et en renforçant l'attractivité du territoire. Ces travaux permettent aussi de valoriser des savoir-faire qu'il convient de pérenniser.

## À qui s'adresse l'appel à projets ?

- Les communes et groupements de communes
- Les associations

## Quels sont les projets éligibles ?

Cet appel à projets concerne uniquement les projets de **restauration du patrimoine public et associatif**:

- églises, chapelles, lavoirs, cabotes, fours à pain, pigeonniers, moulins, cabanes, murets en pierres sèches, fontaines, calvaires, croix de chemin ... (liste non exhaustive)
- tableaux, statues...

## Quels sont les critères de sélection ?

Les projets présentés, à l'aide d'un dossier de demande de souscription\* de la Fondation du Patrimoine, devront répondre à **l'ensemble des critères** suivants :

- Présenter un caractère patrimonial ;
- Utiliser des matériaux et des techniques traditionnels ;
- Recevoir l'avis technique des architectes des Bâtiments de France pour le bâti ou des conservateurs des antiquités et objets d'art pour le mobilier
- Mettre en place une souscription publique en partenariat avec la Fondation du Patrimoine afin de mobiliser des dons issus de particuliers ou d'entreprises ;
- Que la souscription ait atteint au minimum un montant de dons équivalant à 5% du montant des travaux pour prétendre à un financement complémentaire.

\*Ce dossier précise l'ensemble des éléments nécessaires.

## Quels sont les travaux éligibles ?

Sont considérés comme éligibles aux souscriptions qui leur sont liées :

- les **travaux de réparation et d'entretien extérieurs et/ou intérieurs**, ayant pour objet de maintenir ou de remettre un bien en bon état et d'en permettre un usage normal, sans en modifier les caractéristiques patrimoniales ;
- les **dépenses de reconstruction et de remises en état** de parties disparues au cours du temps et qui ont pour objet de rendre à l'immeuble son aspect d'origine ;
- les **dépenses d'acquisition et/ou de restauration** d'éléments du patrimoine mobilier en vue de l'enrichissement d'un fonds existant dans un lieu ouvert au public ;
- les **dépenses de création de vitraux contemporains** contribuant à la valorisation du patrimoine ;

## Montant de l'aide et autres avantages

- **Souscription :**
  - o Reversement par la Fondation du patrimoine des dons collectés dans le cadre de la souscription
  - o Avantages fiscaux incitatifs pour les donateurs (particuliers ou entreprises)
  
- **Financements complémentaires** apportés par :
  - o La Fondation du Patrimoine
  - o L'Association pour l'Inscription des Climats du Vignoble de Bourgogne.
  - o Le Pays Beaunois pour les projets publics situés sur son périmètre (Communauté d'agglomération de Beaune et Nuits-Saint-Georges)

## Engagements du porteur de projet\*

- **Engagement en termes de communication :**
  - o Le porteur de projet s'engage, à l'issue des travaux, à poser sur son édifice une plaque mentionnant le soutien de la Fondation du Patrimoine, de l'Association pour l'Inscription des Climats du Vignoble de Bourgogne et le cas échéant du Pays Beaunois ;
  - o Le porteur de projet s'engage, à l'issue des travaux, à organiser toutes les opérations de communication nécessaires pour faire état de l'aide apportée par l'Association pour l'Inscription des Climats du Vignoble de Bourgogne, la Fondation du Patrimoine et le cas échéant du Pays Beaunois.

Engagements en complément de ceux du dossier label standard.

## Modalités de sélection

Les projets seront soumis à l'avis **d'une commission technique** constituée de représentants de l'Association des Climats de Bourgogne, du Pays Beaunois, le Conseil général de Côte-d'Or et de la Fondation du Patrimoine. La commission émettra un avis sur l'aspect qualitatif des travaux envisagés et sur le caractère patrimonial de l'élément à restaurer.

## Echéancier et constitution du dossier :

Si vous êtes intéressé, merci de bien vouloir **contacter la Fondation du Patrimoine**, le plus en amont possible du projet afin de bénéficier d'un accompagnement sur le fond et la forme. Ce contact vous permettra également de recueillir un premier avis sur l'éligibilité à l'avis de la commission de l'opération proposée et de connaître les possibilités de financements.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de ne pas engager votre projet avoir d'avoir eu l'avis des financeurs.

**DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER : 31 mars 2014**

**Fondation du Patrimoine – Délégation de Bourgogne**

88 rue Jean-Jacques Rousseau

BP 25105

21051 DIJON

03.80.65.79.93

*[bourgogne@fondation-patrimoine.org](mailto:bourgogne@fondation-patrimoine.org)*

**Vous pouvez par ailleurs consulter le dossier de demande de souscription à l'adresse suivante :**

**<http://bourgogne.fondation-patrimoine.org>**